

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai à 11 heures, les associés de la société "3L", Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros, se sont réunis au siège social 7 Allée Raoul Dufy à HEM (59510), en Assemblée Ordinaire.

Sont présents :

Mme Anne-Sophie JAUBERT épouse FLAMENT	1 part numérotée 1
La SARL JAPLA CONSEIL représentée par	99 parts numérotées de 2 à 100
Mr Amaury FLAMENT	

100 parts

Le total des parts des associés présents ou représentés est de 100 sur 100 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'assemblée est donc habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions de l'article 33 et suivants des statuts.

L'assemblée est présidée par Mme Anne-Sophie FLAMENT, associé présent et acceptant.

Madame la présidente procède à la lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- la nomination du premier gérant.

RÉSOLUTION UNIQUE

Après délibération, l'assemblée confie à la SARL JAPLA CONSEIL dont le siège social est situé 7 allée Raoul Dufy 59510 HEM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille métropole sous le numéro 928 128 768, représentée par son gérant Mr FLAMENT Amaury domicilié 7 Allée Raoul Dufy 59510 HEM qui accepte, la gérance de la société « 3L » aux conditions prévues par l'article 24 des statuts pour une durée illimitée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures trente.

